PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Modification n°1

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Centre Haut-Rhin
Communauté de Communes

3.b Règlement graphique modifié

3.b9 Ensisheim

Modification n°1 du P.L.U. Intercommunal
Procédure de modification en cours
Le Président

2022

ECHELLE 1/6000

LIMITES
- limite communale
- limite de zone ou de secteur
- recul minimal des constructions
- itinéraire piéton à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES
- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme
- terrain à protéger selon prescriptions réglementaires
- arbre remarquable à protéger
- habitation existante soumis à prescriptions réglementaires

ELEMENTS DU PATRIMOINE
au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme
- calvaire, borne, chapelle, grotte
- oratoire, pigeonnier, porche, puits, vanne

- puits et secteur concerné par l'aléa mouvement de terrain lié aux puits
- terril niveau d'aléa faible
- terril niveau d'aléa fort

POUR INFORMATION
- installation agricole icpe
- installation agricole rsd
- pipeline
- gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

ENSISHEIM Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Voie de liaison inter-quartiers	Commune
3	Cheminement piéton	Commune
4	Cheminement piéton, piste cyclable et passerelle	Commune
5	Equipement culturel et/ou sportif	Commune
7	Aire de stationnement	Commune
8	Création de trottoir et stationnement	Commune
9	Cheminement et maîtrise de la berge [Emprise : 5 m]	Commune
10	Digue et cheminement sur digue	Commune
11	Voie de contournement Nord	Commune
13	Digue [Largeur : 15m]	Commune
14	Cheminement et digue [10 à 15 m]	Commune
15	Elargissement de la rue et création de trottoir	Commune
16	Aménagement d'un chemin rural	Commune
18	Rétablissement d'accès aux terres agricoles à partir de la RD 2 dévolée au SCHORFELD	Département du Haut-Rhin
19	Préservation et renforcement des continuités écologiques	Commune

Voir également document 3b 10 : Atlas des emplacements réservés

REGUISHEIM

ENSISHEIM